



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AVIS DE PROMULGATION

(conformément à l'article 451 CM)

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2025-01-296

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus le 3 février 2025 :

RÈGLEMENT 2025-01-296

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE
COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025**

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 4118, route 112, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 4 février 2025

(Signé)

Émilie Gagné

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 4e jour du mois de février 2025, une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

(Signé)

Directrice générale et greffière-trésorière